RÉPONSES

OURTES ET PÉREMPTOIRES

à quelques objections de
nos frères protestants.

****

J. M. DORÉ

****

QUÉBEC
P. LAROSE ENR., IMPRIMEUR
1920



RÉPONSES

COURTES ET PÉREMPTOIRES

à quelques objections de
nos frères protestants.

****

J. M. DORÉ



QUÉBEC
P. LAROSE ENR., IMPRIMEUR
1920

Imprimatur :

† P. E. Roy, archiepus seleucis,

V. G.

Quebeci, die 15 martii, A. D. 1920.

AVANT-PROPOS

AMI LECTEUR,

En écrivant ces lignes, je n'ai voulu que mettre sous vos yeux une réponse *courte* et *péremptoire* aux principales objections auxquelles nous sommes en butte dans nos rencontres journalières avec nos frères protestants.

Ces *Réponses* ne constituent pas une étude complète et approfondie des sujets importants dont il est ici question. Un catholique dans le monde ne possède pas les connaissances théologiques nécessaires pour entreprendre de discourir avec sécurité sur les textes évangéliques. Toutefois, en puisant aux sources autorisées, nous trouvons amplement les arguments nécessaires pour confondre nos adversaires et défendre, *comme doit pouvoir le faire un catholique*, l'Eglise et ses enseignements.

Depuis bien des années, je me suis tou-

jours intéressé à la lecture et à l'étude des différents manuels de controverse religieuse qui me sont tombés sous la main ; et en maintes occasions j'y ai trouvé mon compte.

C'est donc pour vous épargner ces recherches que je vous offre, ami lecteur, ce petit manuel. Lisez-le, étudiez-le ; et en cela vous suivrez cet enseignement de Son Eminence le Cardinal Bégin qui dit dans son *Cathéchisme de Controverse*, publié en 1905 : "Vous devez, autant que possible, vous mettre en état de défendre votre foi catholique contre les attaques incessantes, contre les sophismes de l'héresie."

J. M. D.

1ère objection

L'Eglise Catholique défend de lire la Bible

Réponse.—L'Eglise catholique ne défend pas de lire la Bible qu'elle a toujours conservée et regardée comme un dépôt sacré ; et sans les soins de laquelle l'Eglise

protestante ne l'aurait jamais eue Mais elle défend de lire la Bible falcifiée, altérée ou tronquée que les protestants ont arrangée à leur manière. Toutefois, beaucoup de personnes ne doivent pas lire les Ecritures : et St-Pierre dit, parlant de certaines parties des épitres de St-Paul : "qu'elles sont difficiles à comprendre, que des hommes ignorants et légers les détournent, aussi bien que le reste des Ecritures." (2 St-Pierre III. 16).

Non, l'Eglise ne défend pas la lecture des exemplaires authentiques des Ecritures, pourvu qu'ils soient dûment annotés. Le Pape Pie VII, dans un rescrit daté du 18 avril 1820 dit aux évêques : "d'engager les fidèles à lire la Sainte Ecriture, car rien n'est plus utile, plus capable de les consoler, de les animer. Elle confirme la foi, fortifie l'espérance et enflamme la charité du vrai chrétien."

Un protestant, le révérend Robert Adams, réfute ce mensonge inventé par les protestants, et déclare que l'usage de la Bible n'est point interdit aux laïques catholiques.

(*Religious world displayed, vol. II. p. 78*)

Le pape Pie VI, écrivant à l'archevêque de Florence au sujet de sa traduction des Ecritures, le félicite de son zèle à publier cette traduction, et exhorte les fidèles à la lire. Cette lettre est placée au commencement de toutes les Bibles catholiques anglaises.

2ième objection

Contre la Tradition

Réponse —Les catholiques croient que ce que Jésus-Christ ou ses apôtres ont *dit* est aussi vrai que ce qu'ils ont *écrit*. "Conservez, dit St-Paul, les *traditions* qui vous ont été enseignées de vive voix ou par notre épitre." (2 Thess, II. 15)

"Vous êtes la lettre du Christ dit encore St-Paul aux Corinthiens, écrite non avec de l'encre, mais par l'esprit du Dieu vivant " (2 Cor III. 3).

"Fuyez, dit encore St-Paul, tous les frères qui marchent d'une manière désordonnée et ne suivent point la *tradition* que vous avez reçue de nous."

(2 Thess. III. 6)

" Conservez la forme des saines doctrines que vous avez *entendues* de moi. "

(Tim. I. 13)

L'Apocalypse dit en effet (XXII 18)

" Si quelqu'un ajoute à ces choses, que Dieu fasse tomber sur lui les fléaux décrits dans le livre. " L'Apocalypse, bien que placée en dernier lieu, n'a pas été écrite la dernière. St-Jean écrivit son évangile quelques années après avoir quitté l'île de Pathmos où il composa l'Apocalypse. Donc, St-Jean, d'après le sens que les protestants donnent aux paroles citées, aurait lui-même encouru la malédiction : il est donc évident qu'il menace seulement de cette malédiction celui qui oserait altérer par une addition ou un retranchement le livre qu'il venait d'achever. Du reste, le verset 19ème du même chapitre condamne clairement tous ceux qui fout des retranchements aux Ecritures St-Jean ne finit-il pas son évangile (XXI.25) en déclarant : " Il y a aussi beaucoup de choses que Jésus a faites et qui ne sont point écrites."

Assurément, les témoins de ces actions de Jésus-Christ n'étaient pas maudits parce qu'ils racontaient ce qu'ils avaient vu et entendu.

Les protestants ont donc tort de prétendre que ce texte de St-Jean (Apoc. XXII. 18) nous enjoint de ne croire que ce qui est écrit ; car ce sentiment est contraire au Texte lui-même et opposé à tout le reste des Ecritures

---

3ième objection.

Contre les Indulgences

RÉPONSE.—Des protestants ignorants ou de mauvaise foi soutiennent que l'Eglise en accordant des indulgences, donne un ***permis ou une autorisation de pécher.*** Aucun pouvoir sur la terre, Dieu lui-même, ne peut approuver ou autoriser ce qui est mauvais de sa nature, Donc jamais le pape n'autorise de dire des mensonges, de se parjurer, de faire des restrictions mentales, d'être déloyal. etc. D'ailleurs une indulgence accordée dans un tel

but, loin d'être valide, ne ferait qu'ajouter le sacrilège au blasphême.

Une indulgence est la rémission de la peine temporelle due au péché véniel, ou même au péché mortel *après que la peine éternelle a été remise.* Par conséquent les indulgences ne remettent pas les péchés car les péchés ne sont remis que par les sacrements de Baptême et de Pénitence.

L'Eglise a le pouvoir de remettre la peine temporelle due au péché, si le pécheur est convenablement disposé. "Tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel, et tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans le ciel." (Matth. XVIII 18.)

Ignorance ou mauvaise foi de la part des protestants qui placent à l'année 1190 la pratique des indulgences. L'usage des indulgences est aussi ancien que l'Eglise elle-même. St-Paul accorda une indulgence à l'incestueux de Corinthe ; et l'apôtre déclare que c'est en la personne de Jésus-Christ qu'il agit (2 Cor. II 10).

4ième Objection

Contre le Jeûne et l'Abstinence

Réponse — Les protestants qui font remonter l'institution du carême au Concile de Nicée sont dans l'erreur car Tertullien et Origène, qui vivaient avant ce concile, font mention du carême dans leurs écrits.

St-Augustin dit (Epist. 18) "Toute pratique reçue par toute l'Eglise et dont l'origine ne peut être assignée ni à un évêque ni à un pape, ni à aucun concile, doit-être regardée comme une institution apostolique."

L'Eglise, qui tient son autorité de Jésus-Christ lui-même, nous fait une obligation de jeûner : et ce précepte existait dans la primitive Eglise.

Le Carême fut établi 1° pour honorer le jeûne de Notre-Seigneur qui dura quarante jours ; 2° pour honorer sa passion ; 3° pour nous préparer, par la mortification, à mieux célébrer la fête de Pâques.

Les protestants sanctifient le diman-

che au lieu du samedi, parce que la primitive Eglise l'a ainsi ordonné. pourquoi n'admettent-ils pas le jeûne et l'abstinence qui ont été également établis par l'Eglise primitive ?

L'Evangile admet la nécessité de jeûner et prescrit de le faire dans l'humilité (St-Math, VI 16 à 18)

L'Eglise défend de manger certaines espèces de nourritures à des jours déterminés non pas parce que ces nourritures sont impures (comme les regardaient les Marcionites et les Manichéens et c'est ce que St Paul condamnait (I. Tim. IV. 1, 2 3, 11) mais pour châtier et mortifier notre corps

St-Paul dit bien (Col. II. 16) " Que personne ne vous condamne par rapport au boire et au manger". L'apôtre parle ici des distinctions entre certaines viandes que les Juifs regardaient comme impures ; c'est cette distinction fausse et superstitieuse que St-Paul condamne.

5ième Objection

Contre la Communion sous une seule espèce

Réponse, – Ici, un seul verset de l'Evangile serait suffisant pour confondre tous ceux qui prétendent que nous devons communier sous les deux espèces St-Paul dit : "Celui qui mangera ce pain ou boira le calice du Seigneur indignement sera coupable du corps et du sang du Seigneur." (1, Cor. XI, 27). Ce qui montre que la réception indigne d'une espèce est suffisante pour damner ; et par conséquent, que la digne réception d'une seule espèce suffit aussi pour sauver, parce que le corps et le sang du Sauveur sont profanés ou reçus dignement sous l'une ou l'autre espèce. Et, s'il y a profanation en communiant indignement sous l'une ou l'autre espèce, c'est que le Sauveur s'y trouve réellement et glorieusement vivant, parce que nous recevons, sous l'une ou l'autre espèce, son corps, son sang, son âme et sa divinité.

Le prêtre communie sous les deux espèces en célébrant la messe parce que le

pain et le vin font partie du sacrifice. Mais si le pape, un évêque ou un prêtre communient, ne célébrant pas le saint sacrifice, ils ne le font que sous l'espèce du pain, tout comme les fidèles.

Le pape Gélase avait ordonné à tous les catholiques de recevoir la communion sous l'espèce du vin afin de découvrir les hérétiques Manichéens qui communiaient en se mêlant à la foule des catholiques. (ceci devait empêcher la profanation de l'eucharistie, parce que les Manichéens avaient la superstition de regarder le vin comme créature du démon) Cette décision du pape Gélase nous montre que les chrétiens des premiers siècles avaient l'habitude de ne communier que sous une seule espèce: l'espèce du pain. Autrement cet ordre du pape n'aurait pas été nécessaire.

Leibnitz, protestant, dit: "On ne peut nier que sous chacune des deux espèces, le Christ. en vertu de la concomitence, comme s'expriment les théologiens, ne soit reçu, car sa chair n'est pas séparée de son sang."

6ième objection

Contre la Présence réelle

Réponse.—Dans le récit de l'institution de l'Eucharistie, qui se trouve dans l'Evangile (St-Luc XXII. 19), il est dit que Jésus-Christ " prenant le pain, rendit grâces le rompit et le donna à ses disciples en disant : *Ceci est mon corps* ; faites ceci en mémoire de moi. Il prit de même le calice, après le repas, en disant : " Ceci est le calice de la nouvelle alliance, mon sang, qui sera répandu pour vous "

Nous croyons qu'après que les paroles de la consécration ont été prononcées sur le pain et le vin, Notre Seigneur Jésus-Christ, vrai Dieu et vrai homme, est réellement et substantiellement contenu sous les apparences du pain et du vin ; nous croyons aussi que son corps et son sang y sont présents, non tels qu'ils étaient dans le monde, mais glorieux et immortels comme ils sont maintenant dans le ciel.

Les Grecs ont sur ce point la même croyance que les catholiques.

Leibnitz, écrivain protestant, dit : "La pieuse antiquité nous déclare assez clairement que le pain est changé au corps de Jésus-Christ et le vin en son sang ; et les Latins ont appelé avec raison ce changement *Transubstant ation ;* ici, l'Eucharistie doit être expliquée par la tradition que l'Eglise, qui en est la gardienne, nous a transmise," (Syst. Theol. p. 226.)

Le docteur Parker, évêque protestant d'Oxford (Reasons for abrogating the Test, p 13) s'exprime dans le même sens ; "Il est évident pour tous ceux qui s'occupent habituellement d'études ecclésiastiques, que les anciens Pères, aux différents siècles ont affirmé la présence réelle et substantielle dans les termes les plus clairs et les plus précis.

(Dr. Clausin, protestant, t III) "Pour revenir au dogme de la Transubstantiation, il faut avouer que les objections faites contre la communion sous une seule espèce sont de peu de valeur."

Comme conclusion nous pouvons dire que cette portion de la doctrine catholi-

que est admise par toute Eglise méritant réellement ce nom ; que ceux qui lui sont opposés sont peu nombreux, généralement ignorants et toujours des factieux pleins de préjugés En voyant combien sont nombreux les témoins de la doctrine catholique, il devient donc manifeste que cette foi doit-être appuyée sur l'Ecriture, de la manière la plus claire et la plus solide.

Si Jésus-Christ, comme le prétendent certains protestants, eût voulu dire à ses apôtres qu'il leur donnerait du pain et du vin ordinaires, comme un souvenir de sa mort, croit-on qu'il se serait exprimé avec autant de force et de précision comme quand il dit : " Le pain que je donnerai *est ma chair* que je livrerai pour la vie du monde." (St-Jean VI. 52) " En vérité, en vérité, je vous le dis si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme et si vous ne bùvez son sang, vous n'aurez point la vie en vous." (St-Jean VI. 54)

Les Protestants incrédules de nos jours raisonnent comme les Juifs au temps des apôtres en disant : " Comment peut-il

nous donner sa chair à manger? Comment cela peut-il se faire?" Nous leur répondons : Que c'est un blasphême de faire une semblable question au Tout-Puissant Comment tira t-il le monde du néant ? Comment changea-t-il la baguette de Moïse en serpent ? Comment changea-t-il les eaux en sang ? Comment changea-t-il l'eau en vin à Cana ? Comment nourrit-il cinq mille personnes avec cinq pains ? ....

7ème objection

Contre la Messe

RÉPONSE. – Jésus-Christ s'est offert en sacrifice à son père pour le salut des hommes non seulement sur la croix mais aussi à la dernière Cène, par ces paroles : "Ceci est mon corps qui est livré pour vous." Or par là Jésus-Christ a institué la partie essentielle de la messe, *le sacrifice de son corps et de son sang* ; l'Eglise a ajouté les cérémonies qui l'accompagnent. Et tous les prêtres de son Eglise ont raison

de faire ce qu'il fit lui-même puisqu'il l'ordonna à ses apôtres en leur disant : " Faites ceci en mémoire de moi." Et si Jésus Christ est appelé "prêtre pour l'éternité", (Ps. IX 4) c'est parce qu'il continue et continuera toujours d'offrir le même sacrifice, par les mains des prêtres, jusqu'à la fin du monde.

8ème objection

Contre la Langue latine

Réponse. – Dans la célébration de la messe, l'Eglise se sert de la langue latine 1 Afin que le culte de Dieu puisse être partout uniformément le même ; 2e Afin qu'on puisse se servir partout des mêmes mots, des mêmes prières, et éviter ainsi les changements auxquels sont si sujettes toutes les langues vivantes ; 3e Afin que la même langue soit en usage dans toute l'Eglise, que les pasteurs de tous les pays puissent se comprendre, et que les fidèles, en passant d'un pays dans un autre n'éprouvent point de difficulté à se joindre

au culte public qui est ainsi partout le même.

St-Paul dit bien : (1 Cor. XIV. 19) "Mais dans l'Eglise, je préfère dire cinq paroles qui se comprennent pour instruire aussi les autres, que d'en dire dix mille dans une langue inconnue." Oui, mais St-Paul parle ici des instructions puisqu'il dit "*pour instruire les autres*": et c'est ce que fait l'Eglise catholique dans ses sermons et ses instructions, en parlant toujours aux fidèles dans leur langue propre.

Si les protestants prenaient la peine de réfléchir, ils verraient que tout le chapitre de St-Paul n'a aucun rapport avec la question présente. St-Paul, dans tout ce chapitre, condamne l'usage que de nouveaux convertis faisaient du don des langues dans les prédications, les exhortations, les instructions, plutôt pour montrer leur don que pour glorifier Dieu ou édifier les fidèles.

9ième objection

Contre le Pape

RÉPONSE.—Le véritable chef de l'Eglise est Jésus-Christ qui étant lui-même invisible gouverne son Eglise par le pape et les évêques c'est-à-dire St-Pierre et ses successeurs.

St-Pierre fut constitué le chef visible de l'Eglise par Jésus-Christ lui-même quand il lui dit : " Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle."(St-Math ,XVI. 8)

"Et voici, continue le Seigneur, que je te donnerai les clefs du royaume du ciel; et tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans le ciel, et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans le ciel " (St-Math., XVI. 19)

Ces dernières paroles furent adressées aux autres apôtres mais à tous ensemble ; tandis qu'à Pierre il les lui adressa à lui seul.

Et Jésus avait prié d'une manière spéciale pour la foi de Pierre sans renfer-

mer dans cette prière les autres apôtres. "J'ai prié pour toi, afin que ta foi ne défaille pas ; et toi, après ta conversion, confirme tes frères." (St-Luc. XXII. 32) De là il est clair que Pierre avait sur ses frères une supériorité qui lui avait été donnée par Jésus-Christ ; s'il n'avait été que leur égal, comment aurait-il pu les confirmer ?

Maintenant qu'on ne dise point, qu'on ne pense point que ce ministère de St-Pierre finisse avec lui ; ce qui doit servir de soutien à une Eglise éternelle ne peut jamais avoir de fin. Pierre vit dans ses successeurs et il vivra *jusqu'à la consommation des siècles* : Jésus-Christ en a fait lui-même la promesse à ses apôtres.

St-Paul dit *aux évêques de l'Eglise:* "Soyez attentifs sur vous-mêmes et sur tout le troupeau dont le Saint-Esprit vous a établis évêques, afin de *gouverner* l'Eglise." (Act., XX. 28.)

Et aux fidèles St-Paul dit : "Obéissez à vos pasteurs, et soyez-leur soumis ; car ils veillent comme devant rendre compte de vos âmes." (Héb. XIII, 17.)

"Celui qui n'écoute pas l'Eglise, regardez-le comme un païen et un publicain." (St-Matth., XVIII. 17.)

Jésus-Christ dit encore aux pasteurs de l'Eglise: "Celui qui vous écoute m'écoute; celui qui vous méprise me méprise, et celui qui me méprise, méprise celui qui m'a envoyé " (St-Luc, x. 16.)

Jésus-Christ lui-même a donné la mission aux premiers pasteurs, en leur disant: "Allez, enseignez toutes les nations, et baptisez-les ...."

Ces premiers, aidés dans leur choix par l'esprit de Dieu, ont donné mission à leurs successeurs, et ainsi, par le moyen du souverain pontife de l'Eglise, le corps des pasteurs a continué jusqu'à présent.

Donc un homme choisi par le peuple, comme les ministres presbytériens, ou celui qui se constitue pasteur de lui-même, n'a pas de mission de Dieu, et St-Paul dit: "Personne ne s'attribue à soi-même cet honneur, mais il faut y être appelé (non du peuple mais) de Dieu comme Aaron." (Héb , v. 4)

"Comment peuvent-ils prêcher, dit

ailleurs St-Paul, s'ils n'ont point de mission ?" (Rom. x. 15)

On lit en St-Matthieu (xv. 14) "Ceux qui s'ingèrent dans la charge de pasteurs sont représentés comme des aveugles qui conduisent des aveugles et qui, avec leurs malheureux disciples, tombent dans la fosse."

Et cette mission que les apôtres ont reçue de Jésus-Christ lui-même a été évidemment continuée dans [illegible]s successeurs en vertu de ces autres [illegible]es de Notre-Seigneur. "Voici que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la fin du monde" (St-Math., xxviii. 20). Mais les apôtres ne devaient pas vivre jusqu'à la fin du monde, Jésus-Christ voulait donc dire qu'il serait tous les jours avec eux et leurs successeurs.

Ce sont les évêques qui ont le pouvoir d'ordonner les prêtres : nous le voyons en St-Paul, (Tite. i. 5) "Je vous ai laissé en Crête pour que vous régliez ce qui reste à régler, et que vous établissiez des prêtres dans chaque ville, comme je vous l'ai ordonné."

10ième objection

Contre le Célibat des prêtres

Réponse —L'Eglise ne permet pas aux prêtres de se marier afin qu'ils aient plus de liberté pour s'acquitter de leurs devoirs envers leur troupeau et qu'ils soient entièrement dégagés des soins temporels. Et ces avantages de nos prêtres sur les ministres protestants sont clairement définis par l'apôtre St-Paul (1. Cor ,VII. 32). "Mais je désire vous voir dégagés de soins et d'inquiétudes. Celui qui n'a point de femme s'occupe des choses du Seigneur et de ce qu'il doit faire pour plaire à Dieu, mais celui qui a une femme s'occupe du soin des choses du monde et de ce qu'il doit faire pour plaire à sa femme, et ainsi il se trouve partagé "

C'est à cause de ces avantages, que nous montre clairement St-Paul, que l'Eglise défend aux prêtres de se marier, mais elle n'oblige personne à se faire prêtre.

Quand St-Paul dit que l'évêque doit n'avoir épousé qu'une seule femme (1 Tim.. 2, 4; Tit., I. 6) il veut dire que l'on ne doit

pas choisir pour être évêque, un homme qui aurait déjà été marié plus d'une fois. Mais St-Paul ne dit pas que quelqu'un, pour devenir évêque ou prêtre, doive être marié, puisqu'il ne l'était pas lui-même, et qu'il désirait que les autres fussent comme lui.

Les protestants nous citent encore ces paroles de St-Paul où il dit: "N'avons-nous pas le droit de mener avec nous une femme *sœur?*" Les femmes *sœurs* dont il est ici question étaient des femmes pieuses qui avec leurs propres revenus, assistaient les prédicateurs de l'Evangile dans leurs besoins temporels. Et comment nos adversaires peuvent-ils soutenir le contraire, quand St-Paul déclare lui-même qu'il n'était pas engagé dans le mariage?

Cependant, l'apôtre ne défend pas le mariage, il le conseille même à ceux qui ne peuvent garder la continence: "Toutefois, à cause des impudicités que chaque homme ait sa femme, et que chaque femme ait son mari" (I. Cor, VII. 2)

mais il donne la préférence au célibat (I. Cor., VII 38)

11ième objection

Contre la Confession au prêtre

RÉPONSE.—Quoi qu'en disent les protestants, nous sommes obligés de nous confesser ; car la confession de péchés ***faite au prêtre*** a été instituée par Jésus-Christ lui-même (St-Jean XX. 22) "Comme mon père m'a envoyé, moi aussi je vous envoie. Recevez le Saint-Esprit. les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez." Notre-Seigneur faisait donc distinction entre deux classes de fidèles, ceux à qui les péchés devaient être remis et ceux à qui ils devaient être retenus Or, pour que les apôtres pussent porter un jugement sur l'opportunité de remettre ou de retenir les péchés ils devaient nécessairement en entendre l'aveu et connaître les dispositions des

pénitents ; de là, nécessité absolue de se confesser.

Et ce pouvoir donné par Jésus-Christ aux prêtres, de pardonner ou de retenir les péchés, est clairement établi en Saint-Mathieu (XVIII 18) lorsque Notre-Seigneur dit à ses apôtres : " En vérité en vérité je vous le dis, tous ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel et tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans le ciel "

Il y a donc mauvaise foi de la part des protestants de soutenir que la confession a été inventée au commencement du treizième siècle. Du reste il est facile aussi de détruire cette objection par le témoignage de plusieurs écrivains qui vivaient antérieurement à cette date.

St-Bernard (1091-1153) écrit : " Que sert de dire une partie de ses péchés et de supprimer l'autre ? de se purifier à demi et de rester à demi souillé ? Tout n'est-il pas découvert aux yeux de Dieu ? Quoi ! vons osez cacher quelque chose à ***celui qui tient la p'ace de Dieu*** dans un si grand sacrement ! "

St-Anselme (1033-1109) " Découvrez fidèlement aux prêtres. par une confession humble, toutes les taches de votre lèpre intérieure afin d'en être nettoyés."

St-Pierre Damien (988-1072) " La confession doit être faite avec sincérité. Il ne faut pas déclarer une partie de ses péchés et retenir l'autre partie, confesser les péchés légers et cacher les péchés graves, car Jssus-Christ nous oblige à déclarer tous nos péchés "

St-Grégoire le Grand (540-604) " Pourquoi gardez-vous vos péchés dans le fond de votre conscience ? Sortez de l'abîme par la confession, et vous serez déliés par le ministère des prêtres comme Lazare fut délié par les mains des disciples du Sauveur."

St-Sidoine, évêque de Clermont. (430-488) écrivant à un premier magistrat une lettre dans laquelle il disait que les évêques sout chargés de percer les ulcères secrets des consciences, ajoute : " A votre tribunal, celui qui confesse ses crimes est condamné ; mais celui qui se confesse à nous, se confesse à Dieu et il est absous."

St-Augustin (354-430) "Que personne ne dise : je fais pénitence en secret aux yeux de Dieu : c'est assez que celui qui doit m'accorder le pardon connaisse la pénitence que je fais au fond de mon cœur. S'il en est ainsi, ce serait sans raison que Jésus-Christ aurait dit : "Ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel," ; et qu'il aurait confié les clefs à son Eglise, Ce n'est donc pas assez de se confesser à Dieu. Il faut encore se confesser à ceux qui ont reçu de lui le pouvoir de lier et de délier "

St-Grégoire de Nysse (332 400)" Découvrez sans crainte à votre père spirituel tout ce que vous avez de plus caché ; faites-lui connaître le fond de votre cœur, comme vous montreriez à un médecin vos plaies secrètes.

St-Ephrem (313-378) " Vous avez honte de confesser vos péchés ; rougissez plutôt de les avoir commis "

St-Cyprien (200-258) dit que tous doivent se confesser avant de mourir : "alors que leur confession est admissible, alors que la satisfaction qu'ils ont à faire et l'abso-

lution donnée par le prêtre peuvent encore être agréables à Dieu."

St-Clément Romain, qui vivait au premier siècle, s'exprime ainsi : "Que celui qui veut sauver son âme ne rougisse point de confesser ses péchés à celui qui préside (au prêtre) afin qu'il en reçoive la guérison par la parole de Dieu et par un sage conseil."

Ces quelques citations montrent bien clairement l'inconséquence des protestants qui affirment que la confession est *une invention récente*, puisqu'en tous temps dans les treize premiers siècles et même jusqu'au berceau de l'Eglise, nous retrouvons la confession sacramentelle. C'est-à-dire que le Concile de Latran en 1213, ne l'a pas inventée puisqu'elle existe depuis Jésus-Christ.

12ième objection

Contre le culte des Saints et des Anges

Réponse.—Nous devons honorer les Saints et les Anges.

Les protestants font un audacieux mensonge – et la plupart le savent—en disant que nous adorons les saints Nous honorons les anges et les saints comme les amis de Dieu, mais nous n'adorons que lui seul.

Les anges et les saints savent ce qui se passent sur la terre, on n'en saurait douter. L'Ancien Testament ne nous prouve-t-il pas que déjà ici-bas les prophètes, qui n'étaient que des hommes, savaient par une grâce spéciale, ce qui se passait à une grande distance : Elisée savait ce qui se passait, bien loin de lui, dans la chambre du roi de Syrie (4 Rois, VI) Il savait aussi ce qui se passait en son absence entre Naaman et Giézi (4 Rois, V). St-Pierre connaissait le mensonge sacrilège d'Ananie et de Saphire. Est-ce que les anges et les saints n'auraient pas autant de connaissance que les hommes ? Nous savons,

et les protestants l'admettent avec nous, que les démons ont connaissance de nos actions ; l'Ecriture est claire sur ce point. "L'accusateur de nos frères, qui les accusait jour et nuit devant Dieu, est jeté dehors (Apoc,, XII 10). Refuserions-nous aux saints cette science que nous accordons aux démons ?

Les anges sont nos gardiens, et c'est une raison pour qu'ils connaissent tout ce qui nous touche : "Prenez garde, dit Notre-Seigneur, de mépriser un seul de ces petits, car je vous dis que *leurs anges* dans le ciel voient toujours la face de mon père." (St-Matth , XVIII 10).

Autre preuve que les anges et les saints connaissent nos sentiments et nos besoins : "Il y a de la joie parmi les anges de Dieu quand un pécheur fait pénitence." (St-Luc, XV, 10).

" Quand vous priiez, dit l'Ange à Tobie je présentais vos prières au Seigneur" (Tob., XII 12)

Preuve que nous avons raison de rendre aux Saints un culte de vénération, à cause de l'excellence, du pouvoir et de la

dignité qu'ils tiennent de la majesté divine, St-Paul ne dit-il pas ? (II Thess., I. 10) "Dieu est admirable dans ses Saints et il veut être glorifié en eux."

Les protestants veulent que Saint Paul condamne le culte des anges quand il dit : (Col , II 18) "Que personne ne vous séduise par le culte des anges." Saint Paul condamne ici une hérésie de son temps, qui regardait les anges comme une émanation de la divinité, les plaçait comme médiateurs entre Dieu et les hommes et leur rendait un culte d'adoration.

Les protestants ont souvent à la bouche le texte de Moïse : "Tu n'auras pas d'images taillées....." et ils ont bien soin de ne pas ajouter la fin du commandement : *pour les adorer.*

Mgr. de Ségur dit ; "Les protestants opposent à notre piété envers la Sainte-Vierge, quelques textes mal compris de de l'Evangile. A les en croire, notre Seigneur n'eût pas aimé sa mère et aurait manqué au quatrième commandement de Dieu son père: mais *qui prouve trop ne*

prouve rien; et on ne me persuadera jamais que Jésus ait été un mauvais fils."

Toujours au sujet du culte que nous devons à la Sainte Vierge, Mgr. de Ségur continue : "En ce qui touche le culte de Marie, l'excès le plus commun, croyez-le bien, n'est pas en *trop*, mais en *trop peu*. Car, dès qu'on n'adore pas la Sainte Vierge (et on ne doit pas l'adorer ; l'adoration n'est due qu'à Dieu seul) on reste toujours au-dessous de ce qu'elle mérite. Jamais nous ne l'honorerons autant que Dieu l'a honorée en la faisant sa mère. Jamais nous ne l'aimerons autant que l'a aimée Jésus notre modèle."

"Je n'ose pas nier que les Saints prient pour nous, et je ne voudrais pas soutenir que c'est un acte impie et idolâtrique que d'implorer leur assistance. Les Saints, tout embrasés d'amour dans le ciel, doivent prier pour nous. Quel mal peut il donc y avoir à leur demander de faire ce que nous croyons être agréable à Dieu : lors même que Dieu ne nous l'aurait pas ordonné expressément ?"

(Oecolampade, protestant, la Réf. contre la Réf. II. p. 163)

13ième objection

Contre le Purgatoire

Réponse —Les protestants disent faussement qu'il n'est pas question du Purgatoire dans la Bible. Nous lisons cependant au second livre des Machabées (xii, 43) que " Judas, ayant fait une collecte, envoya douze mille drachmes d'argent à Jérusalem, afin d'y faire offrir un sacrifice pour les péchés des morts." " C'est donc, dit le même texte, une sainte et salutaire pensée de prier pour les morts, afin qu'ils soient délivrés de leurs péchés."

Beaucoup de protestants rejettent les deux premiers livres des Machabées, disant qu'ils ne sont pas canoniques, Mais ils n'en savent rien parce que rejetant aussi la Tradition ils ne peuvent savoir si ces livres sont inspirés, non plus qu'ils ne savent si les livres qu'ils acceptent le sont ou non.

Et Saint-Augustin dit : " L'Eglise de Dieu a toujours reconnu les livres des Machabées comme livres canoniques."

Nous prouvons aussi l'existence du Purgatoire par le Nouveau-Testament : "Quiconque dit une parole contre le fils de l'homme, elle lui sera pardonnée ; mais celui qui parlera contre le Saint-Esprit, il ne lui sera pardonné ni en ce monde ni en l'autre." (St-Math XII 12) Or, dans l'autre monde le péch ne peut être pardonné dans le ciel, puisque ***rien de souillé n'y entrera*** ni dans l'enfer puisqu'on en sort jamais Donc il y a un lieu intermédiaire, le Purgatoire. Autrement ce dernier passage de Saint-Mathieu n'aurait pas de sens.

Saint Paul, dans sa première épitre aux Corinthiens (III. 13 15) parle d'un feu qui sauve. Il n'y a ni peine, ni souffrance, ni feu dans le ciel ; et le feu de l'enfer n'est pas un feu qui sauve : donc le Purgatoire

Enfin l'existence du Purgatoire nous est clairement prouvée par la tradition et par le témoignage unanime des Pères.

14ième objection

Contre la perpétuité de la Virginité de Marie

RÉPONSE.—Les protestants qui disent que la Sainte Vierge est une femme ordinaire sont bien à plaindre, car ils mentent à la face de l'archange et de Dieu lui-même.

Est-ce une femme ordinaire qui reçoit cet envoyé de Dieu et qui entend des lèvres de l'archange cette salutation : "Je vous salue, pleine de grâce, le Seigneur est avec vous; vous êtes bénie entre toutes les femmes " Il est bien pénible de penser qu'il y a autour de nous des hommes qui se prétendent honnêtes, bons, intelligents et qui osent dire que celle qui fut choisie de toute éternité par Dieu pour être la mère de Notre-Seigneur, est une femme ordinaire. Est-il seulement nécessaire de réfuter cette prétention monstrueuse et absurde ?

Est-ce une femme ordinaire qui fut honorée par le Tout-Puissant qui l'a désignée quatre mille ans d'avance comme la

femme qui devait écraser la tête du serpent ?

Est-ce une femme ordinaire qui entend de la bouche de l'envoyé de Dieu ces paroles: (Saint-Luc I. 35). "Le Saint-Esprit viendra sur vous, et la puissance du Très-Haut vous couvrira de son ombre ; c'est pourquoi le saint qui naîtra de vous sera appelé le Fils de Dieu."

Marie est-elle une femme ordinaire, quand Sainte Elisabeth, prophétisant, et bien qu'élevée elle-même en dignité, elle se considérait très honorée de ce que Marie fût venue lui rendre visite, lui dit : "Vous êtes bénie entre toutes les femmes et le fruit de vos entrailles est béni. Et d'où me vient ce bonheur que la mère de mon Seigneur vienne me visiter?" (Saint Luc, I. 42 43)

Et comment les protestants respectent-ils ces paroles de l'Ecriture (St-Luc, I, 48) "Désormais, toutes les générations m'appelleront bienheureuse."

Non Marie, de l'aveu même des protestants, qui fut mère de Jésus tout en

demeurant vierge, n'est pas une femme ordinaire.

Mais les protestants nous parlent aussi des *frères* de Jésus pour nous laisser entendre que Marie a cessé d'être vierge après la naissance de Jésus-Christ. Il semble étrange que les protestants méprisent celle que Dieu a sanctifiée et élevée à une si haute dignité, Ils devraient pourtant réfléchir, qu'en traitant la Sainte Vierge avec mépris, ils insultent la sainte humanité de Jésus, dont le corps a été formé du plus pur sang de Marie.

Sans doute l'Evangile nomme plusieurs fois les frères de Jésus ; mais les protestants n'ignorent pas que ce nom de *frères* servait alors à désigner tous les parents.

Abraham appelle Loth son frère, bien qu'il fût son neveu (Gen , XIII. 14; XIV 8)

Raguel appelle Tobie son frère, bien qu'il ne fût que son cousin (Tob., VII. 4)

Du reste, nous trouvons dans l'Evangile les noms des père et mère de ces quatre supposés frères de Jésus (Jacques, José, Simon et Jude)

Jacques était fils d'Alphée (St-Luc, VI. 15.) Sa mère était sœur de la Ste-Vierge St-Jean XIX 25.)

José était frère de Jacques (St Matth. XXVII 56) St. Marc XV. 40).

Jude était également frère de Jacques et n'était donc point le fils de la Ste-Vierge mais bien son neveu (Actes I. 13.)

Simon était désigné par les Juifs comme le frère de Jacques, de Jude et de José.

N'est-il pas vrai qu'en lisant les épitres de St-Paul nous voyons que partout en parlant des fidèles de son temps il les appelle *frères* (I Cor, V II; VIII. 13; XVI II.)

Sosthène, notre frère (I Cor., I. 1)
Apollos, notre frère (I Cor, XVI 12)
Timothée, notre frère (II Cor., I 1)
Tite, mon frère, (II Cor, II. 13)
Phébé, notre sœur, (Rom XVI 1.)

Et c'est ainsi que St-Paul dit : " Jacques, frère du Seigneur" quoiqu'il fût son cousin germain.

"Le dogme de la virginité perpétuelle de Marie est confirmé par tous les monuments des temps apostoliques ; il faut manquer de sens chrétien, de pudeur

chrétienne, pour oser le révoquer en doute." (Mgr. de Ségur)

15ième objection

Le dogme de l'Immaculée Conception est une invention récente. (1854)

Réponse.—A ceci nous répondons aux protestants que l'Eglise ne crée pas de dogmes et qu'elle n'invente pas de doctrines. Elle explique, quand il en est besoin, la doctrine révélée, en vertu de l'autorité infaillible dont Jésus-Christ l'a revêtue, en déclarant qu'il serait avec elle jusqu'à la consommation des siècles.

En 1854, le pape Pie IX n'a fait que définir et confirmer à la grande joie des fidèles, cette croyance de tous les temps. Quatre mille ans avant la venue du Messie celle qui devait entendre ces paroles de l'ange : "je vous salue, pleine de grâce ....vous êtes bénie entre toutes les femmes" était, toute désignée par Dieu quand il dit au démon : "je mettrai des inimitiés, entre toi et la femme, entre sa postérité et la tienne; elle t'écrasera la tête (Gen., III 15)

Saint Paul dit en effet (Rom. V. 12) "tous ont péché en Adam": mais la croyance constante des Pères de l'Eglise est que la Sainte Vierge a été pure, immaculée, dans sa conception ; elle ne l'a pas été par nature, mais par un privilège spécial dû aux mérites de Jésus-Christ son divin fils. Il n'était pas convenable qu'il en fût autrement car Dieu n'eût pu consentir à habiter dans un temp le déjà souillé par le démon. Du reste cette croyance, qui répand tant de joie dans le cœur des catholiques qui aiment Marie nous laisse dans la certitude la plus parfaite en vertu de la promesse faite par Dieu à son Eglise ; laquelle ne peut ni se tromper ni nous tromper

---

16ième objection

La Foi seule, sans les œuvres, est suffisante au salut

RÉPONSE —La foi est le fondement, la condition nécessaire sans laquelle personne ne peut être justifié; c'est le premier pas vers la justification "Sans la foi il est impossible de plaire à Dieu (Heb., XI. 6.) Mais la foi ne suffit pas pour justifier le pécheur; il faut de plus *la grâce sanctifiante*; et Dieu demande d'autres dispositions pour l'accorder; il faut la crainte de Dieu, l'amour, l'espérance, la douleur de ses péchés passés et le ferme propos de ne plus les commettre.

Pour soutenir cette proposition que *la foi seule, sans les œuvres, est suffisante au salut*, les protestants nous citent ces paroles de Saint Paul (Rom., III 28) "Nous pensons que l'homme est justifié par la foi sans les œuvres de la loi." Oui mais St-Paul parle ici de la loi juive et non de la loi chrétienne ; puisqu'il dit ailleurs (I Cor, XIII. 2) "Et quand j'aurais toute

la foi jusqu'à transporter les montagnes, si je n'ai pas la charité, je ne suis rien."

"Que ceux qui ont cru en Dieu, aient soin de s'appliquer à de bonnes œuvres" (Tite III. 8)

"Faites des aumônes et tout vous deviendra pur" (St-Luc, XI. 41)

St-Paul dit encore aux riches: "de faire du bien, d'être riches en bonnes œuvres." (I Tim, VI. 18)

"De même qu'un corps sans âme est mort, ainsi la foi sans les œuvres est morte."(St-Jac, II 26)

Les protestants instruits et de bonne foi ne peuvent rien objecter à ces textes, qui soit raisonnable ou conforme à l'Ecriture,

La grâce sanctifiante est un pur don de la libéralité de Dieu à notre égard.

Et nos bonnes œuvres sont méritoires en autant que nous avons cette grâce sanctifiante. Si nous sommes dans l'amour de Dieu nous avons un droit au ciel parce que le ciel nous est proposé comme une récompense: et une récompense n'est due qu'au mérite. Mais ce

droit que nous avons au ciel nous le devons uniquement à la miséricorde de Dieu et aux mérites de Jésus-Christ ; car c'est uniquement par miséricorde que Dieu nous a donné un Rédempteur.

Conclusion

Dieu est saint ; donc il n'a pu choisir ni Luther, ni Calvin, ni Zwingle, ni Henri VIII, ni les autres, pour réformer son Eglise.

Luther. – Prêtre apostat, c'est-à-dire ce qu il y a de plus dégradé, vivait en concubinage avec une jeune religieuse qu'il avait lui-même trompée et pervertie. Après son apostasie, sa vie ne fut autre que celle d'un libertin. Ses écrits, et plus spécialement ses *Propos de Table*, que l'on trouve encore dans quelques librairies mal famées, sur la liste des ouvrages obscènes, renferment des passages tellement cyniques qu'il est impossible de les citer.

Calvin. – Ecclésiastique aussi, a été convaincu de mœurs infâmes contre nature et, comme tel, marqué au fer rou-

ge. Un protestant, Schluselburg, dans son livre (Theol. Calvin vol. 2 p 72) dit: "Les catholiques reprochent à Calvin son inconduite, ses crimes et ses passions mauvaises qui sont le motif et la cause de l'application de fer rouge qui lui fut faite à l'épaule. Je ne vois aucune réfutation solide à leur opposer." Le même dit encore: "Des luthériens d'Allemangne disent que divers crimes et des passions sodomiques sont la cause des stigmates que Calvin porte sur le dos."

Zwingle—Curé défroqué, a publiquement avoué à son évêque que depuis, de longues années il cédait à ses passions honteuses et que désormais il prenait femme officiellement pour légaliser sa position.

Henri VIII.—Le réformateur de l'Angleterre est allé bien loin dans le crime et l'infamie Après avoir répudié sa première femme, Catherine d'Aragon, il se maria à Anne de Boleyn en 1532, Ce misérable, vrai Barbe-Bleue, eut six femmes ; et à mesure qu'il était dégoûté d'elles, il leur faisait couper la tête. En 1534 il se

fit conférer la suprématie épiscopale *par le parlement anglais.* Il y eut des catholiques qui s'opposèrent aux entreprises du roi et de ce nombre, Fisher évêque de Rochester et Thomas Morus, qui furent martyrs de leur opposition.

Tous les artisans de la Réforme sont de ce calibre. Et si vous voulez savoir ce que furent Knox, Mélanchton, Cromwell, Cranmer, Elisabeth, Bèze, Bucer-Oecolampade, Carlostadt, etc., lisez Histoire de la Réforme" par Cobbett, écrivain protestant.

" Jamais, dit Cobbett, jamais le monde ne vit dans un seul siècle, une collection de misérables tels que Luther, Zwingle Calvin, etc.; le seul point sur lequel ils étaient d'accord était *l'inutilité des bonnes œuvres*, et leur vie sert à prouver combien ils étaient sincères dans ce principe."

Et l'on voudrait nous faire croire que des êtres pareils ont été envoyés aux chrétiens par Notre-Seigneur Jésus-Christ pour rappeler l'Eglise à sa pureté primitive ! Allons donc !

" Une observation remarquable, c'est

que jamais on a vu un bon catholique, ***instruit de sa foi et sincère dans sa piété***, se faire protestant pour devenir meilleur: tandis que les protestants qui se font catholiques sont ordinairement les plus pieux, les plus éclairés et les plus honorables.

Souvent, des protestants se sont faits catholiqqes à ***l'articie de la mort***, jamais un catholique ne s'est fait protestant à ce redoutable moment, où la vérité seule est devant l'âme pour la juger

Cette observation suffirait seule pour décider la question qui nous occupe, et pour nous faire conclure la vérité de la seule Religion catholique." (Mgr. de Ségur)

AMI LECTEUR.

Je vous laisse en vous citant ces paroles de Mélanchton, ministre protestant presque l'égal de Luther.

Sa mère mourante, l'appelle auprès d'elle et lui dit ; "Mon fils, c'est pour la dernière fois que tu vois ta mère. Je vais quitter la vie ; tu mourras aussi un

jour, et tu viendras rendre compte de tes œuvres au souverain Juge. Or, j'étais catholique, et tu m'as induite à abandonner la religion de mes pères. Eh bien! je t'abjure, par le Dieu vivant, dis-moi sans me rien cacher. Dans quelle religion dois je mourir?...."

" Ma mère, répond Mélanchton, *la nouvelle doctrine est la plus commode, mais l'autre est la plus sûre.*"

TABLE DES MATIERES





